



## Loi du travail en hotellerie

Par **Claire Dumartin**, le **28/08/2017** à **11:54**

Bonjour,

Je vous écris car j'ai besoin de votre aide.

Je suis en cdd en tant que réceptionniste dans un hôtel.

Après deux mois maintenant que je suis bien formée ils commencent a me mettre en shift de nuit alors que ca ne m'a jamais été spécifiée lors de mon embauche ou sur mon contrat.

De plus la première nuit que j'ai pu faire, ( je n'étais pas formée je remplaçais un collègue malade ) j'ai été agressée par un homme bourré au sein même de l'établissement ou voulant ouvrir la porte à des clients qui rentraient de leur restaurant.

Est il légale de laisser une femme seule pour un travail de nuit ?

J'ai envie de rompre mon cdd mais comment faire ?

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **28/08/2017** à **12:43**

Bonjour,

Si c'est le cas, de toute façon, l'employeur ne peut pas vous passer d'un horaire de jour à un horaire de nuit sans votre accord car cela constitue une modification essentielle du contrat de travail, vous pourriez donc refuser...